

NOTICE D'INFORMATION À L'ATTENTION DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS DE LA PROCÉDURE DES CALAMITÉS AGRICOLES

Cette notice présente les principaux points de la réglementation.

Lisez-la avant de remplir la demande (cerfa n° 13 681#02).

**SI VOUS SOUHAITEZ D'AVANTAGE DE PRÉCISIONS, CONTACTEZ LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU VAR DONT L'ADRESSE FIGURE À LA FIN DU PRÉSENT DOCUMENT.**

Cette procédure a pour but d'indemniser des pertes que vous auriez subies lors d'événements météorologiques contre lesquels vous n'auriez pu protéger vos productions.

Informations générales

Sont considérés comme calamités agricoles les dommages non assurables survenus lors d'événements météorologiques exceptionnels contre lesquels les moyens techniques de protection et de prévention se sont révélés inopérants. Leur indemnisation est assurée par le Fonds national de garantie des calamités agricoles (FNGCA).

Le caractère de calamité agricole est reconnu par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture, pris sur proposition du préfet du département après consultation du Comité national de l'assurance en agriculture.

Quels sont les dommages indemnissables ?

Les dommages ayant occasionné des pertes de récolte ou des pertes de fonds sont indemnissables à l'exception :

- des pertes de récolte sur céréales, oléagineux, protéagineux, et plantes industrielles pour l'ensemble des risques climatiques survenus à compter du 31 mars 2009.
- des pertes de récolte dues à la grêle et au vent sur toute autre culture végétale que celles mentionnées ci-dessus, y compris les cultures sous-abris, notamment les serres multi-chapelles, tunnels et ombrières. Cependant les pertes de

récolte sur prairies liées à la grêle restent indemnissables.

- des pertes de récolte sur culture de tabac dues à tout phénomène couvert par l'assurance professionnelle proposée aux planteurs de tabac.
- des dommages aux bâtiments y compris les abris (notamment les serres et les ombrières), aux équipements d'irrigation. Toutefois, les chenillettes, les volières et les tunnels maraîchers d'une hauteur inférieure à 80 cm sont indemnissables.
- des dégâts liés à la grêle sur les installations de protection contre la grêle (filets para-grêle et armatures).
- des animaux en plein air touchés par la foudre.
- de la mortalité du cheptel d'élevage hors sol à l'intérieur des bâtiments à la suite d'un coup de chaleur.

Qui peut être indemnisé ? Tout exploitant agricole (ou propriétaire) justifiant d'une assurance incendie couvrant les éléments principaux de l'exploitation. Si l'exploitant apporte la preuve qu'il n'existe aucun élément d'exploitation assurable contre l'incendie, il peut prétendre à une indemnité (non majorée) s'il est garanti contre la grêle ou la mortalité

du bétail au moment du sinistre. *La seule souscription d'une assurance « habitation » et / ou d'une assurance « responsabilité civile » (apiculteur) ne permet pas de bénéficier du FNGCA.*

Sous quelles conditions ? Les dommages aux récoltes subis et reconnus doivent représenter une perte supérieure à 30% de la production physique théorique de la culture sinistrée (ou 42 % s'il s'agit d'une production bénéficiant d'une aide directe PAC) et dépasser 13% de la valeur du produit brut théorique de l'exploitation. Dans le cas de dommages aux récoltes fourragères utilisées pour l'alimentation des animaux de l'exploitation, le dommage indemnisable au titre des pertes de récolte est le déficit fourrager, défini comme les besoins alimentaires du cheptel non couverts par la production fourragère sinistrée, déduction faite de la fraction des besoins habituellement couverte par des aliments achetés ou par des productions issues des cultures de vente de l'exploitation.

Constitution du dossier de demande d'indemnisation : le dossier de demande d'indemnisation doit comporter l'ensemble des pièces suivantes :

- le présent formulaire correctement rempli permettant d'évaluer la production brute totale de l'exploitation.
- les attestations d'assurance couvrant à une valeur suffisante les biens de l'exploitation (assurance incendie ou à défaut assurance grêle ou mortalité du bétail).
- les bordereaux de livraison ou attestation récapitulative délivrée par les organismes de collecte et de commercialisation pour l'année du sinistre et, d'une manière générale, tout document permettant d'établir la réalité et l'étendue des dommages subis; pour certaines productions particulières, les copies des déclarations de récoltes relatives à la production considérée, pour l'année du sinistre et les cinq années antérieures.

- le RIB s'il s'agit d'un compte inconnu de la DDTM ou s'il s'agit d'un nouveau compte.
- l'extrait K-bis (pour les formes sociétaires) s'il n'a pas déjà été remis à la DDTM après la dernière modification statutaire.

Modalités de dépôt des dossiers :

Si votre exploitation est comprise en totalité ou en partie dans une zone reconnue sinistrée, vous pouvez présenter un dossier de demande d'indemnisation dans les trente jours suivant la date de publication en mairie de l'arrêté ministériel. Ce dossier est adressé à la DDTM par voie électronique ou, le cas échéant, par voie postale.

Modalités d'instruction des dossiers :

Dès réception des demandes, le service instructeur les contrôle et procède à l'évaluation provisoire des dommages subis en appliquant les valeurs des productions figurant au barème départemental. En cas de demande de renseignements complémentaires faites par le préfet, vous disposez d'un délai de dix jours à compter de la date de réception de la demande pour y répondre.

Indemnisation des dommages :

Un arrêté inter-ministériel fixe notamment les valeurs minimales des pertes individuelles indemnifiables, ainsi que le pourcentage du montant des dommages indemnifiés. Ensuite le service instructeur demande les crédits nécessaires au Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Modalités pratiques :

La demande d'indemnisation est effectuée au moyen d'un formulaire que vous pouvez vous procurer soit par voie informatique auprès du site d'information territorial de la préfecture, soit sous forme papier auprès de votre DDTM.

Vous devez déposer votre dossier auprès de la DDTM selon les indications qui vous seront données.

Comment remplir votre formulaire ?

La première page est destinée à recueillir les informations générales vous concernant : elle comprend un **Cadre réservé à**

l'administration dont les renseignements serviront à garantir la traçabilité de votre demande.

Le cadre «**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**» est composé d'une partie numérique (n° SIRET, n° PACAGE, ou n° NUMAGRIT qui vous sera attribué par l'administration pour le cas où vous ne possédez aucun numéro), et d'une partie nominative.

Le cadre «**COORDONNEES DU DEMANDEUR**» doit être rempli par vous si votre DDTM ne dispose pas de ces informations.

Enfin le cadre «**COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE....**» vous invite à désigner le compte sur lequel sera versée l'indemnisation; vous n'avez pas à joindre de RIB si votre DDDTM en détient déjà un exemplaire.

La deuxième page concerne **votre exploitation**: les informations que vous y porterez permettront à l'administration de déterminer le produit brut global de votre exploitation.

Vous indiquerez **l'adresse du siège de votre exploitation**, si elle est différente de celle de la page précédente. Si votre siège d'exploitation n'est pas situé dans la zone sinistrée, vous désignerez la **commune de la zone sinistrée où se trouve tout ou partie de vos pertes**.

Vous énumérerez les contrats d'assurance que vous avez souscrits, en respectant les catégories présentes dans le cadre.

Les «**Effectifs de vos élevages**» sont ceux figurant sur votre registre d'élevage au 1^{er} avril de l'année du sinistre, auxquels seront ajoutés les effectifs vendus l'année précédant celle du sinistre.

Pour toutes difficultés, vous pouvez vous rapprocher de l'Etablissement d'élevage de votre département.

Pour remplir le cadre «**Utilisation des surfaces de votre exploitation**», vous reprendrez les informations figurant dans votre « Déclaration de surfaces » de l'année du sinistre.

Vous déclarerez votre récolte au moyen d'une ou plusieurs des annexes jointes au formulaire.

Annexe 1 pour les récoltes évaluées en quantité (Kg, qx, t, m2, nombre, hl)*.

Annexe 2 pour les récoltes évaluées en chiffre d'affaire.

Annexe 3 pour les récoltes de productions soumises à déclaration*.

Annexe 4 pour les récoltes de fourrages ayant subi des dommages.

** Si vous avez un doute sur l'unité à utiliser, rapprochez-vous de votre DDTM*

La dernière page comporte un cadre «**ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR**» qui rappelle les règles à respecter pour bénéficier de l'indemnisation de vos pertes. Vous cochez chacune des cases prévues à cet effet.

Le cadre «**LISTE DES PIECES**» vous permet en cochant les cases de vérifier que votre demande est complète.

Les documents tels que les attestations d'assurance, les bordereaux de livraison, seront joints à la demande.

En cochant les cases «J'autorise», vous permettez à l'administration d'accéder à des informations vous concernant, sans avoir à vous interroger de nouveau.

Les cases «Je suis informé...» vous indiquent les risques que vous courez en cas de fausse déclaration. N'omettez pas de les cocher.

Enfin, pour bénéficier de l'indemnisation de vos pertes, vous devez dater et signer votre demande.

Pour le cas où vous rencontreriez des difficultés pour déposer votre demande, la DDTM est à votre écoute pour vous y aider :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**244, avenue de l'infanterie de marine
BP 501**

83041 TOULON CEDEX 9

Type du sinistre: **Inondations**
Date du sinistre : **15 juin 2010**
Commune principalement concernée
par la calamité :
Département : VAR

**ATTESTATION D'ASSURANCE
pour l'indemnisation au titre
des calamités agricoles**

Annexe 1

Campagne agricole : Année _ _ _ _

N° PACAGE - DDTM :

N° SIRET :

ORGANISME D'ASSURANCE

Dénomination sociale :
Adresse (siège social) :
.....
Contact local :
Nom Prénom :
Tel :
Courriel :

BÉNÉFICIAIRE / ASSURÉ

Statut juridique (exploitation individuelle, EARL,...) :
.....
Nom et prénoms :
Mme, Mlle, M :

Adresse du siège de l'exploitation (adresse postale) :
.....
.....
.....

Assurance multirisque agricole (ou assurance incendie-tempête)	
Numéro du contrat :	Biens garantis : Bâtiments exploitation ☐ Contenu ☐
Assurance sur les embarcations (cas de l'aquaculture)	
Numéro du contrat :	Biens garantis :

Assurance mortalité du bétail		
Numéro du contrat :	Espèces assurées :	Indemnités de sinistre (€) :
	-	-
	-	-
	-	-

Assurance des récoltes contre les risques climatiques					
Numéro du contrat Grêle : Numéro du contrat Multi-risques climatiques (MRC) :					
	Cultures sinistrées assurées	Superficies assurées (ha)	Capitaux totaux assurés (€)	Franchise par culture (*)	Indemnités versées (€)
G : ☐ MRC : ☐					
G : ☐ MRC : ☐					
G : ☐ MRC : ☐					
G : ☐ MRC : ☐					
G : ☐ MRC : ☐					
G : ☐ MRC : ☐					
G : ☐ MRC : ☐					
G : ☐ MRC : ☐					
G : ☐ MRC : ☐					
G : ☐ MRC : ☐					
G : ☐ MRC : ☐					
G : ☐ MRC : ☐					

(*) Si le contrat souscrit est un contrat à l'exploitation ou pour un groupe de cultures, indiquer le montant global de la franchise.

L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité. Fait à....., le Signature de l'assuré : L'organisme d'assurance atteste que M. est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle, dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible. Fait à....., le Identification de l'organisme d'assurance et signature :

N° PACAGE ou SIRET :

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des
dommages en quantité pour l'année 2010

[illegible]

(1) : Indiquez l'unité de mesure telle que retenue dans le barème départemental

(2) : Cochez la case en cas de réponse positive et vérifiez que vous avez mentionné ce(s) contrat(s) en page 2

(3) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (2) "Récolte"

N° PACAGE ou SIRET :

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des
dommages en CA pour l'année 2010

[illegible]

Pour les pertes en semences, vous ferez référence aux éléments de surface et de produit brut du contrat initial.

(1) : Cochez la case en cas de réponse positive et vérifiez que vous avez mentionné ce(s) contrat(s) en page 2

(2) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (1) "Récolte"

Nom et prénom, raison sociale du demandeur :

N° PACAGE ou SIRET :

**Déclaration des récoltes des cultures soumises
à déclaration ayant subi
des dommages pour l'année 2010**

Une feuille par culture

Année de récolte	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Surface récoltée (ha.a.ca)	Surface grêlée (ha.a.ca)	Quantité récoltée (qx, kg, hl)	Nom et adresse des organismes auxquels vous avez livré	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Franchise en euros (2)	Indemnité assurance (en euros)	Autre indemnité hors assurance (en euros)
						Grêle (1)	Récolte (1)			
2010										
2009										
2008										
2007										
2006										
2005										

N° 13681*01

(1) : Cochez la case en cas de réponse positive et vérifiez que vous avez mentionné ce(s) contrat(s) en page 2

(2) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (1) "Récolte"

N° PACAGE ou SIRET :

Déclaration des surfaces fourragères ayant subi des dommages pour l'année 2010

[illegible]

N° 13681*01

(1) : Cochez la case en cas de réponse positive et vérifiez que vous avez mentionné ce(s) contrat(s) en page 2

(2) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (1) "Récolte"

Annexe 2

Déclaration de Pertes de Fonds

Inondations du 15 juin 2010

N° PACAGE :

Nom / Prénom :

OU

Dénomination sociale :

DECLARATION POUR PERTES DE FONDS

Pluviosité	Justificatifs à fournir	Pièce jointe (*)	Total factures
Pertes de fonds sur sols et ouvrages	Déclaration de dommages Factures acquittées		
Pertes de fonds sur végétaux pépinières	Déclaration de dommages Factures acquittées		
Pertes de fonds sur cheptel	Déclaration de dommages Factures acquittées		
Main d'œuvre	Formulaire d'attestation sur l'honneur du nombre d'heures effectuées		

(*) Mettre une croix si la pièce est présente dans le dossier

Fait à _____, le _____

Signature(s) du demandeur :
(du gérant en cas de formes sociétaires et de tous les associés pour les GAEC)

Annexe 3

PERTES DE FONDS - engagement du (des) propriétaire(s)

A faire remplir par le ou les propriétaires des parcelles endommagées.

ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE 1 DES FONDS

Je soussigné(e), propriétaire des fonds (indiquer les parcelles cadastrales) :

.....

Demeurant à :

Téléphone :

1/ Autorise la DDTM à verser l'indemnité pour perte de fonds à M (Mme) :

.....
 exploitant(e) du fonds.

2/ M'engage à ne pas déposer de déclaration de perte de fonds pour les parcelles louées.

Fait àSignature du propriétaire

Le.....

ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE 2 DES FONDS

Je soussigné(e), propriétaire des fonds (indiquer les parcelles cadastrales) :

.....

Demeurant à :

Téléphone :

1/ Autorise la DDTM à verser l'indemnité pour perte de fonds à M (Mme) :

.....
 exploitant(e) du fonds.

2/ M'engage à ne pas déposer de déclaration de perte de fonds pour les parcelles louées.

Fait àSignature du propriétaire

Le.....

DDTM 83

Annexe 4

FICHE DE DECLARATION DE DOMMAGES

Inondations du 15 juin 2010

Renseignements concernant les parcelles dans lesquelles il y a des pertes.

N° PACAGE :

Nom / Prénom :

OU

Dénomination sociale :

Commune	Référence cadastrale des parcelles sinistrées	Surface des parcelles (ha, ares)	Nom du propriétaire	Surface sinistrée (ha,ares)	Nature et description des dégâts et des travaux à effectuer •Déblaiement ? •Nivellement ? •Remblaiement avec apport de terre ?

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.

Fait le

à

Signature de l'exploitant :

Annexe 5

PERTES DE FONDS – Main d’œuvre

ATTESTATION SUR L’HONNEUR DU NOMBRE D’HEURES EFFECTUÉES

Je soussigné(e) (nom/prénom).....

représentant légal de (*).....

atteste sur l’honneur avoir effectué par moi-même les travaux de remise en état nécessaires
 sur mon exploitation après les inondations du 15 juin 2010.

Le temps pris par la réalisation de ce travail a été de..... heures.

Le coût horaire pris en compte pour la main d’œuvre étant de 10 €/h, le coût des travaux représente
 donc un montant total de..... euros.

Fait à....., le.....

Signature(s) :
(de tous les associés pour les GAEC)

(*) nom de la société ou du GAEC le cas échéant



Cette procédure a pour but d'indemniser des pertes que vous auriez subies lors d'événements météorologiques contre lesquels vous n'auriez pu protéger vos productions.

**Veuillez transmettre l'original à la Direction Départementale des territoires
et de la mer du Var**

**244, avenue de l'infanterie de marine
BP 501 - 83041 TOULON Cedex 9
et conserver un exemplaire.**

Sinistre : **Inondations du 15 juin 2010**

Date de réception : | | | | | | | |

Rq : pour les agriculteurs : laisser la possibilité de coller l'étiquette d'identification pré-remplie basée sur le S1

ou N° NUMAGRIT|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
*(attribué par le ministère en charge de l'agriculture pour les
demandeurs n'ayant pas accès à un n° SIRET)*

☐ Pas de n° SIRET ou PACAGE (joindre une pièce d'identification)[illegible]

[illegible]

Ne pas compléter si vos coordonnées sont déjà connues de la DDAF ou de la DDEA

Mél : _____

☐ Vous avez choisi un nouveau compte bancaire : joindre obligatoirement un RIB.

CARACTERISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION

ADRESSE DU SIEGE D'EXPLOITATION *(si différente de vos coordonnées)*

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|

Commune : _____

COMMUNE SINISTRÉE OÙ SE TROUVE TOUT OU PARTIE DE VOS PERTES *(si différente de celle du siège d'exploitation)*

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|

Commune : _____

POUR LES GAEC

Nombre d'exploitations regroupées : _____

SAU

SAU totale : _____ Ha *(exemple : 12,04 ha)*

Si une partie de votre SAU est située sur d'autre(s) département(s), veuillez l'indiquer dans le tableau ci-dessous :

Surface (ha)	Autre département

ASSURANCES

Vos contrats d'assurance souscrits et acquittés à la date du sinistre pour chaque risque assuré :

Risque assuré	Compagnie	N° de contrat
Incendie-tempête bâtiments agricoles		
Grêle et tempête sur récolte		
Mortalité du bétail		
Assurance récolte (contrats à la culture)		
Assurance récolte (contrats à l'exploitation)		
Assurance des embarcations affectées à l'exploitation		

RÉGIME FISCAL

Si vous avez opté pour le régime réel, veuillez cocher la case ☐

VOS PRODUCTIONS ANIMALES

ELEVAGES AVEC DECLARATION EN EFFECTIFS

[illegible]

ELEVAGES A DECLARATION PARTICULIERE

Eléments (m², kg, ...) de vos élevages avec une saisie particulière effectuée par catégories d'animaux (exemple : pisciculture) ou production (exemple : miel)

[illegible]

VOS PRODUCTIONS VEGETALES

CULTURES

Utilisation des surfaces de votre exploitation durant l'année 20____

[illegible]

PERTES DE RECOLTES

Veuillez remplir les annexes concernant les déclarations de récolte des cultures ayant subi des dommages:

Annexe 1 : déclaration de récolte des cultures ayant subi des dommages exprimées en quantité

Annexe 2 : déclaration de récolte des cultures ayant subi des dommages pertes exprimées en chiffre d'affaire

Annexe 3: déclaration de récolte des cultures ayant subi des dommages sur des productions soumises à déclaration

Annexe 4 : déclaration de récolte des cultures fourragères ayant subi des dommages

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

☐ **Je demande (nous demandons)** à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure calamités agricoles

☐ **J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :**

Que je n'ai pas sollicité pour le même dossier, une autre aide que celle indiquée sur le présent formulaire de demande d'aide,

L'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes,

(Pour les GAEC) : Que la présente déclaration a été réalisée en concertation avec l'ensemble des associés du GAEC.

☐ **Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :**

A détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 3 années,

A informer la DDTM, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements,

A me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place

En cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

(Veuillez à cocher toutes les cases prévues à cet effet)

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à la DDAF/DDEA	Sans objet
Exemplaire original de cette demande d'aide, complété et signé	tous	☐		
Annexes déclaration de pertes	tous	☐		
Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible)(1)	tous	☐		
Relevé parcellaire MSA 2008	tous	☐		
Si vous n'avez pas de n° SIRET ni de n° PACAGE : copie de pièce d'identité (1)	Si le demandeur est une personne physique	☐	☐	☐
K-bis (1)	Si le demandeur est une forme sociétaire	☐	☐	☐
Attestation(s) d'assurance	tous	☐		
Pièces justificatives attestant des pertes (à préciser selon les cas)		☐		

⁽¹⁾ Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDTM

■ Pour l'extrait K-bis : il n'est pas à fournir si vous l'avez déjà remis à la DDTM, après la dernière modification statutaire intervenue. Dans ce cas, merci d'indiquer ici la date d'effet de la dernière modification statutaire : ... / ... / Dans le cas contraire, un K-bis original doit être fourni.

■ Pour le RIB : il n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu de la DDTM. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB du compte sur lequel l'aide doit être versée (une copie du RIB lisible, non raturée, non surchargée est acceptée).

J'autorise (nous autorisons) :

☐ la DDTM, à consulter tout organisme (EC, OP, coopératives, acheteurs privés, douanes, ...) susceptible de fournir les éléments nécessaires à l'instruction et au contrôle de mon dossier,

☐ la DDTM, à demander toute information relative à mes contrats d'assurance et aux éventuelles indemnisations perçues à leur titre aux caisses d'assurance mentionnées

☐ l'utilisation de ces informations pour l'accès éventuel aux aides complémentaires mises en place par les collectivités territoriales,

☐ la DDTM, à fournir les données de la présente demande à mon établissement de crédit, si je sollicite des mesures d'aide complémentaires
(Veuillez à cocher toutes les cases prévues à cet effet)

☐ **Je suis informé(e) (nous sommes informés)** qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Fait à _____, le _____

Signature(s) du demandeur :

(du gérant en cas de formes sociétaires et de tous les associés pour les GAEC)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DDTM.